

**PERIGEE S.A.**

*"Pour perfectionner le management immobilier"*

*Assistance - Audits – Stratégie  
Programmation - Méthodes – Organisation  
Etudes - Formations - Publications*

SESSION DE FORMATION

**LE DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE**  
**selon l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005**

*L'origine des réglementations  
Quelles obligations pour les propriétaires ?  
Les obligations lors de la vente ou de la location  
Les méthodes de diagnostic  
Les opérateurs agréés  
Les sanctions*



**PARIS – Jeudi 15 janvier 2009**  
**LYON – Jeudi 12 mars 2009**  
**PARIS – Jeudi 14 mai 2009**  
**NANTES – Jeudi 17 septembre 2009**  
**PARIS – Jeudi 19 novembre 2009**

*Le lieu exact de la formation sera communiqué dans la convocation,  
une dizaine de jours avant la date de formation*

*[programme établi sous réserve de modification]*

## Vos objectifs :

### **Connaître :**

- Les réglementations en vigueur et leur origine
- Les obligations permanentes des propriétaires et gestionnaires
- Les responsabilités du chef d'établissement (code du travail)
- Les obligations en cas de vente

### **Savoir :**

- Quels documents utiliser ?

### **Connaître :**

- Les prestataires, leurs méthodes et leurs coûts d'intervention
- Les documents à utiliser
- Les sources d'information

### **Apprécier :**

- Les risques encourus

## Les méthodes pédagogiques :

Cette session s'appuie sur les méthodes pédagogiques suivantes :

- Enseignement théorique et méthodologique,
- Mise en situation concrète, échange d'expériences,
- Illustration par des exemples concrets.

## Intervenant :

- François DUJARDIN

## La documentation :

Remise aux participants d'un classeur pédagogique, support de cours et recueil des exemples présentés et annexes thématiques.

Document « pour en savoir plus » : référents dans le domaine réglementaire de l'immobilier, avec les adresses utiles, sites internet, publications

# LE PROGRAMME

## LE DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE (DDT)

8 h 45 **Accueil**

9 h 00 **Présentation de la session, des intervenants et participants. Remise des documents**

### 9 h 15 **① Introduction**

- Les enjeux, la problématique : Bâtiment et Santé. Protection de l'environnement.
- **L'ordonnance 2005-655 du 8 juin 2005 et le décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, et décret du 21 déc. 2006 .** Composition du DDT. Dates d'application.

### 10 h 00 **② TERMITES**

- Loi du 08.06.1999, Décret du 03.07. et arrêté du 10.08.2000. Décret et arrêté du 23.05.2006. Décret du 05.09.2006. Arrêté 29.03.2007.
- La propagation des termites, leurs effets dévastateurs. L'état parasitaire.
- Les experts susceptibles de réaliser le diagnostic, les coûts d'intervention. L'éradication des termites. Les sanctions
- Les nouvelles constructions.

*10 h 30 – Pause*

### 11 h 00 **③ PLOMB et SATURNISME**

- Loi du 29.07.1998. Décrets du 09.06.1999, Arrêtés de 1999, arrêtés préfectoraux. Circulaire de la DGS du 16.01.2001. Loi du 09.08.2004. Décret et arrêté du 25.04.2006.
- Les dispositions d'urgence. Les dispositions à prendre en cas de vente ou de location
- Les diagnostics et les professionnels. La réalisation des travaux. Les sanctions
- Le Constat de Risque d'Exposition au Plomb

### 11 h 45 **④ AMIANTE**

- Décrets du 07.02. et 24.12.1996. Décrets des 13.09.2001 et 03.05.2002. Décret du 30.06.2006. Décret du 05.09.2006.
- Les obligations de repérage. Les intervenants. Les traitements
- Les obligations en cas de vente ou travaux
- *Synthèse : conséquences pratiques pour les propriétaires et gestionnaires*

*13 h 00 – Déjeuner*

### 14 h 00 **⑤ RISQUES MAJEURS**

- Loi du 02.02.1995, Loi du 30.07.2003, circulaire du 21.01.2004, décret du 15.02.2005. Décret du 07.09.2005. Arrêté du 13.10.2005.
- Les natures de risques naturels et technologiques. Le risque inondation.
- Les plans de prévention, et les obligations d'information. L'Etat des risques naturels et technologiques, déclaration des sinistres indemnisés

### ⑥ ENERGIE

- Loi du 30.12.1996. Directive UE du 16.12.2002, Loi du 09.12.2004. Décret du 14.09.2006. Arrêté du 15.09.2006. Arrêté du 03.05.2007.
- Caractéristiques thermiques minimales. RT 2005. Diagnostic de performance énergétique (DPE)

*15 h 00 – Pause*

### 15 h 30 **⑦ INSTALLATIONS DE GAZ**


- Loi du 03.01.2003. Décret du 14.09.2006. Arrêtés 06.04.2007.
- Les risques liés aux installations. Les inspections et diagnostics des installations.
- **INSTALLATIONS ELECTRIQUES**
- Loi ENL du 13.07.2006

### ⑧ AUTRES RISQUES

- Qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, Légionelles, Qualité de l'air intérieur, Radon, Accessibilité, Logement décent, Assainissement, etc.

### 16 h 30 **⑨ PLANS d'ACTION**

- DDT : Choix des diagnostiqueurs. Décret du 05.09.2006.
- La gestion des risques au sein de l'organisme en matière de sécurité sanitaire et protection de l'environnement.
- Les procédures de mise en œuvre de la réglementation. Les autres obligations d'information ou de diagnostic

 **Etude de cas : La mise en place d'une grille d'analyse et de décision.**

*17 h 30 - Fin de la session*

## A QUI S'ADRESSE CE SEMINAIRE

- ◆ A tous propriétaires et gestionnaires de patrimoines immobiliers publics ou privés
- ◆ Sociétés immobilières
- ◆ Administrateurs de biens
- ◆ Syndics de copropriétés

### Renseignements complémentaires :

#### PERIGEE S.A.

11, boulevard Brune  
75682 PARIS CEDEX 14  
Tél. : 01 40 44 90 64 - Fax : 01 40 44 85 11  
E-mail : contact@apogee-perigee.com  
Internet : www.apogee-perigee.com  
**Société du Groupe SOCOTEC**

### FORMATION :

PERIGEE est enregistré sous le N° 11751199075

## TARIFS ET CONDITIONS

### Tarif normal :

..... 526,00 € HT (629,10 € TTC)

### Adhérents et Membres Associés APOGEE :

..... 378,35 € HT (452,51 € TTC)

### Membres d'une fédération adhérente à APOGEE (CNAB, FNAIM, FNPC, L'Union sociale pour l'habitat, UNPI)

..... 452,17 € HT (540,80 € TTC)

### ◆ Le prix comprend :

- l'enseignement proprement dit,
- le support de cours et les études de cas,
- les pauses et le déjeuner.

Frais d'annulation : 200,67 € HT (240,00 € TTC)

## BULLETIN D'INSCRIPTION (à retourner à PERIGEE)

Mme/Mlle/M. : .....

Fonction : .....

ORGANISME : .....

Adresse : .....

.....

Tél : ..... E-mail : .....

s'inscrit à la session de formation **LE DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE (DDT)** qui aura lieu le ..... à .....

souhaite recevoir une convention de formation et une attestation de présence à l'issue du séminaire.

**Ci-joint un chèque, à l'ordre de PERIGEE, de ..... € TTC**

[Règlement à l'inscription, à défaut acompte de 50 % exigé]

Tarif normal  
APOGEE

Adhérent APOGEE

Membres fédérations adhérentes à

Préciser : .....

(cocher la case correspondant à votre situation)

Date :

Signature :

